

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
N° 6859**

Le Port autonome de Strasbourg et la société Comptoir Agricole d'Achat et de Vente, société coopérative agricole au capital de 2 379 642,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° D 775 640 865 et dont le siège social est situé 35 avenue de Strasbourg à Hochfelden (67270), ont conclu le 21 août 2024 un avenant n°4 au contrat d'occupation rép. n° 4175 du 29 juin 1993 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 17 555 m² ainsi que de diverses installations situés dans la Darse de Seltz en vue de l'exploitation d'un centre céréalier, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de dix (10) ans à compter du 29 juin 2023 soit jusqu'au 28 juin 2033.

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution du titre domanial, qui a consisté en une publication sur son site internet (www.strasbourg.port.fr) du 20 décembre 2022 au 31 janvier 2023. Cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société Comptoir Agricole d'Achat et de Vente sur la base de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé par résolution du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.